



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment commerciale de l'enseigne FRESH sur la commune de Monistrol-sur-Loire (43).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FRESH

Raison sociale

Société par Actions Simplifiée

N° SIRET

82155059700024

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

ROMEAS

Prénom(s)

CHARLENE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment commercial de l'enseigne FRESH et de son parking associé. Le projet concerne 7 parcelles au total qui sont actuellement composées d'un bâtiment d'habitation, d'un garage de particulier, d'un parking en remblais associé à l'enseigne "l'atelier du 4x4", puis d'espaces verts. Le projet prévoit la destruction du bâtiment d'habitation et du garage, le terrassement des surfaces projetées avec notamment un remodelage du TN, la création de 1490 m² de voiries d'accès (avec notamment un double accès Nord - Sud, par la rue du Pecher et jusqu'à la rue des Cerisiers), la création de 2296 m² de parking, dont toutes les places seront perméables (paves drainants) et comprenant une partie d'enrobé drainante (428 m²). Pour finir, le projet concerne la construction du bâtiment FRESH (comprenant également une boulangerie "Boulangerie du Marche") d'une surface de 1229 m², et comprenant 376 m² de panneaux photovoltaïques en toiture.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est le développement d'une nouvelle surface commerciale de vente de produits frais sur la commune de Monistrol-sur-Loire. Le projet s'inscrit dans la continuité d'un pôle commercial existant, à proximité immédiate de l'Intermarché. Cette localisation permet de renforcer l'offre commerciale existante sans créer un nouveau pôle commercial. Le concept FRESH est complémentaire de l'offre déjà présente : spécialisée dans les produits frais et les produits alimentaires de qualité, il propose notamment des fruits et légumes, des fromages, produits laitiers, charcuteries, produits traiteurs et préparations fraîches. Il ne se substitue pas à un supermarché généraliste, mais apporte une offre différenciée répondant aux attentes des consommateurs en matière de fraîcheur, de qualité et de diversité. Le projet étant implanté au niveau du giratoire de la D12, en entrée d'agglomération, il bénéficie d'une bonne visibilité et d'une accessibilité facilitée grâce à un axe départemental structurant et à des flux de circulation déjà établis, permettant ainsi de répondre aux besoins des habitants de Monistrol-sur-Loire et des communes environnantes en s'appuyant sur des infrastructures déjà existantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux durera environ 7 mois. Le démarrage du chantier est prévu pour avril 2027, avec notamment la phase de terrassement ainsi que les différents travaux de VRD. A partir de juin et jusqu'au mois de septembre se déroulera la phase de construction des bâtiments, pour un aménagement intérieur prévu sur les mois de septembre/ octobre. Idem pour les travaux paysagers qui sont prévus en parallèle de l'aménagement intérieur des bâtiments. L'objectif étant l'ouverture du magasin pour novembre 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'activité du site sera donc d'ordre commercial. Il y aura deux accès au site, l'un en partie Nord pour l'entrée uniquement, et le second en partie Sud-Est pour l'entrée mais également la sortie du site. L'objectif étant de créer une continuité avec la Rue des Pommiers située plus à l'Est. L'accès Sud-Est sera l'accès principal des camions de livraison pour atteindre le quai de livraison.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures qui concernent le projet sont : Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale ; Dossier d'examen au cas par cas ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surfaces parcellaire Surface emprise projet Surface de toitures	(7320, m²) (7320, m²)
Surfaces imperméabilisées hors toiture (enrobe, béton, dallage, etc.)	(1229, m²) (1889, m²)
Surfaces perméables artificielles (paves drainants, béton drainant, gravillon, etc.) Surfaces d'espaces verts en pleine terre	(1310, m²) (2892, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9 Voie : Chemin du Pecher

Lieu-dit :

Localité : 9 Chemin du Pecher 43120 Monistrol-sur-Loire

Code postal : 43120 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°9'22"E Lat. : 45°17'15"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles projets sont classées en zone Uic du PLU du Monistrol-sur-Loire, soit en zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques commerciales. D'après le zonage du PLU, une partie des parcelles projets est concernée par un risque inondation au titre du PDDi.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas directement situé dans une ZNIEFF. Cependant, la ZNIEFF de type II " Haute vallée de la Loire", identifiée 830007470, est située à quelques dizaines de mètres à l'Ouest du projet, de l'autre côté de la D12.
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Monistrol-sur-Loire est située en zone de montagne. Cependant, le projet est implanté en continuité du tissu urbain existant, en zone Uic du PLU, conformément à l'article L.122-5 du code de l'urbanisme et conformément aux orientations d'aménagement de la commune.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un plan de prévention des bruits a été réalisé dans le département de la Haute-Loire, et des zones ont été identifiées comme bruyantes au titre de ce plan sur la commune de Monistrol-sur-Loire. Le projet et ses environs n'en font cependant pas partie.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'a été identifiée au droit du projet sur une quelconque cartographie existante. De plus, au vu de la nature imperméabilisée et artificialisée des parcelles du projet, la présence d'une zone humide semble peu probable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	D'après le zonage du PLU, quelques parcelles du projet sont concernées par un risque inondation au titre du PPRI de la Loire (pièce n°4.1.3 des annexes du PLU). Le projet ayant été articulé autour de la présence de la zone
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 09/02/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après la cartographie CASIAS, il n'y a pas de sites et sols pollués au droit des parcelles projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site NATURA 2000 Directive Oiseaux « Gorges de la Loire », identifie FR8312009, est situe a proximite des parcelles projets. Il est situe a une dizaine de metres a l'Ouest, de l'autre cote de la D12.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est situe a plus de 7 km au Nord-Ouest du projet, sur la commune de Bas-en-Basset. Il s'agit des Ruines du Chateau de Rochebaron.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Actuellement, la partie Sud-Ouest du projet (future implantation du bâtiment commercial - parcelle CD 58) a été très largement surélevée via l'apport de nombreux remblais. Ces remblais datent de la création de la surface de vente "L'Atelier du 4x4" en 2012, et ont évolué au fil du temps avec notamment l'ajout de nouveaux remblais courant 2025. Cette partie du projet présente donc une
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Comme explique précédemment, le projet est largement excédentaire en remblais, aucun nouvel apport de remblais ne sera donc réalisé.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Tous les terrassements du projet seront réalisés grâce à l'excédent de remblais provenant du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde au reseau d'eau potable, d'eaux usees et d'eaux pluviales de la commune de Monistrol-sur-Loire. Le projet sera raccorde au reseau d'eau pluviale en partie Est du projet, au niveau du branchement situe Rue des Pommiers. La consommation d'eau potable du site a ete evaluee a 900 m³/an. La commune dispose de 3 stations d'epurations, la station d'epuration de Chevaley, la station d'epuration de Dorel...
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise projet prendra place sur des parcelles urbanisees et impermeabilisees, que ce soit via l'utilisation des parcelles CD 58 et 425 a usage de parking, ou encore de l'usage d'habitation de la parcelle 859. Les parcelles presentant un eventuel enjeu de biodiversite sont les parcelles CD 431 et CD 428, qui sont a l'heure actuelle a vocation de paturage et ainsi regulierement fauchees et presentent donc peu d'enjeu...
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe au droit d'une zone NATURA 2000. Il est cependant situe a proximite de la zone NATURA 2000, Directive Oiseaux " Gorges de la Loire " identifiees " FR8312009 ". Le projet n'aura a priori pas d'impact sur les habitats ou especes inscrites au droit de cette zone car, comme vu precedemment, l'emprise projet prendra place sur les parcelles etant deja urbanisees et impermeabilisees et presentant peu d'enjeu...
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet impactera deux parcelles actuellement a vocation agricole, les parcelles CD 431 et CD 428, pour une surface de 902 m². Ces deux parcelles sont actuellement utilisees en tant que prairie de fauche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de Plan de Prevention des Risques Technologiques au droit de la commune de Monistrol-sur-Loire. Plusieurs BASIAS et un BASOL se situent a proximite du site mais aucun a son droit.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerne par les risques naturels suivants : - Risque sismique : Les parcelles du projet sont situees en zone d'exposition faible au risque sismique (2/5). - Risque radon : Les parcelles du projet sont situees en zone de potentiel radon significatif (3/3) -Retrait gonflement des argiles : Les parcelles du projet sont situees en zone d'exposition forte (3/3) De...
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Il n'existe pas d'arrete concernant les risques termite et merule sur la commune.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier : Traffic d'engins de travaux. En phase d'exploitation : trafics de vehicules lies a la clientele, au personnel, aux differentes livraisons ainsi qu'a la collecte des dechets. La zone est cependant situee a proximite du giratoire de la D12, en limite Ouest du tissu urbain de Monistrol-sur-Loire. Cette localisation en entree d'agglomeration beneficie d'une accessibilite facilitee grace a un axe departemental structurant et a des flux de
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet engendrera des emissions sonores durant la phase de chantier dues aux engins de chantier ainsi qu'aux differents travaux, en periode diurne uniquement. Durant la phase d'exploitation, les emissions sonores
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet s'implantant a proximite immediate de la D12 et de la ZA du Pecher, il sera concerne par les nuisances sonores liees au trafic automobile.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Phase travaux : vibrations temporaires dues aux engins. Phase exploitation : pas de vibration engendree.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des eclairages de type LED a faible consommation seront mis en place sur le projet. Cependant, ces emissions seront limitees aux horaires d'ouverture du magasin et nonctuellement aux livraisons des camions
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone d'implantation du projet est deja sujette aux emissions lumineuses dues a sa proximite avec la ZA du Pecher et de la D12.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets dans l'air lies a la circulation des engins de chantier durant la phase travaux, puis aux vehicules des clients, du personnel, de livraisons ainsi que du systeme de chauffage en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera un rejet d'eaux pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Des mesures seront mises en place pour limiter ce rejet, avec notamment la mise en place d'un ouvrage de retention (bassin de retention entere et impermeable). Le reiet de l'ouvrage se fera au reseau public avec un debit

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site rejettera des effluents d'eaux usées liées à des usages domestiques (sanitaire, lavage des sols). Les eaux usées seront collectées via le réseau interne du projet puis raccordées au réseau communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, le projet engendrera des déchets de type déblais (non pollués et traités dans un centre agréé). Durant la phase d'exploitation, les déchets seront liés à l'activité du magasin Intermarché, avec la production de déchets non dangereux de type : DIB, cartons, plastiques, fermentescibles. Ces déchets seront gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le rayon de sites classés et/ou inscrits. Il ne porte pas atteinte à ces zones. De plus, le projet s'implante dans la ZA du Pecher, il s'inscrit donc dans une démarche publique d'aménagement urbain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Malgré le fait que deux parcelles du projet soient actuellement à vocation de pâturages, toutes les parcelles du projet sont classées en zone Uic du PLU de Monistrol-sur-Loire, soit en zone urbaine principalement dédiée aux activités économiques commerciales. Le projet est donc en adéquation avec les règles locales d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - Evitement et préservation des espaces verts arbores situés au droit des parcelles CD 803 et CD 62. Mesures de réduction : - L'intégralité des places de stationnement ainsi qu'une partie de la voirie seront réalisées en revêtement perméable (paves drainants, enrobe drainant - 1310 m²) ; - Mise en place de 6 places munies de bornes de recharges électriques afin de favoriser les modes de transports non thermiques et de 6 autres pré-équipées en vue d'installations futures ; Mesures de compensation : - Aménagement paysager de l'ensemble de la parcelle avec notamment la plantation de 40 arbres de haute tige d'essences locales et variées (Charme commun, Chêne blanc, chêne pubescent, Châtaignier, Erable Champêtre, Frêne, Merisier, Sorbier des oiseaux, Tilleul, etc.) permettant d'assurer un ombrage naturel et durable des aires de stationnement. - Mise en place d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales dit de rétention permettant le tamponnement des eaux pluviales en cas de fortes pluies et ainsi de limiter l'apport de ruissellement au réseau public ;

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques ou sanitaires ; - Le projet est concerné par un risque naturel d'inondation mais évite en grande partie la zone inondable, et tient compte des prescriptions liées à cette zone lorsque aménagée ; - Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de captages ; - Le projet n'est pas situé au droit d'une quelconque zone naturelle protégée ; - Le projet n'aura pas d'impact négatif conséquent sur le fonctionnement global du trafic routier à proximité du site ; - L'intégralité des places de stationnement du site seront réalisées en pavés drainants, limitant l'imperméabilisation du site ; - Des mesures ERC sont mises en place pour limiter les impacts résiduels du projet sur l'environnement et la biodiversité, notamment via l'évitement d'une grande partie des espaces

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHAZAL

Prénom **ROBIN**

Qualité du signataire	Chargee d'operations
-----------------------	----------------------

À Saint-Etienne

Fait le 08-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)